

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU

Le 24 février 2017, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 16 février 2017 et sous la présidence de Monsieur **François de GOESBRIAND** pour les votes des comptes-administratifs.

Date d'affichage de la convocation : 16 février 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 02 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Léonie **SIBIRIL**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Roselyne **LAMIDEY** à François **de GOESBRIAND**, Céline **PAUCHET** à Léonie **SIBIRIL**, Sandrine **JACQ** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Olivier **BAILLOT** à Isabelle **d'ARBOUSSIER**.

Secrétaire de séance : Gilles **GAUTHIER**.

Monsieur Tanguy receveur municipal est excusé.

Assistait également : Annie **SALIOU DGS**, Laurence **CLEACH Service comptabilité**, Michel **PENN Services Techniques**.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire indique que le compte rendu de la séance du 15 décembre a été approuvé le 19 janvier mais que par erreur l'approbation de ce compte-rendu n'a pas été retranscrite. Il indique que cette approbation figurera dans le compte rendu de ce conseil.

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2016 :

Mr François de GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016, examiné en commission des finances les 1^{er} et 9 février 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 371 748,18 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 423 093,43 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **1 051 345,25 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 135 882,46 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **1 687 501,62 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **448 380,84 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **135 000 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **45 986 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 051 345,25 €** pour :
 - **775 000 €** au financement de la section d'investissement
 - **276 345,25 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

2. Vote du Budget Primitif Principal 2017 :

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2017, examiné en commission des finances les 1^{er} et 9 février 2017 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 413 250,93 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **3 207 091,00 €**

Monsieur le maire souligne que les travaux de réhabilitation de l'école de Callot et de ses abords apparaissent en clair dans la présentation du budget pour un montant de 360 000 € TTC - 300 000€ HT car les annuités de l'emprunt de 300 000 € qui sera contracté pour ces travaux seront couvertes par le produit des locations. Il convient en effet de bien préciser que cette opération n'est pas à la charge du contribuable Carantécois.

Monsieur Alban LE ROUX explique les raisons pour lesquelles l'opposition se prononce contre le budget primitif 2017 :

« Comme chaque année, le vote du budget est l'occasion pour nous, membres de l'opposition, de rappeler les divergences fondamentales qui nous opposent avec l'orientation que vous donnez à la commune.

Mais à notre surprise, à la différence des années précédentes, la capacité d'autofinancement atteint 890K€. Elle est supérieure à 2016 et 2015 et

- *dénote une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement notamment sur les charges relatives au personnel,*
- *vous permet d'accroître votre capacité à investir sans toucher à la fiscalité, comme se fut malheureusement le cas de 5 points en 2015,*
- *tout en employant la prudence nécessaire concernant la prévision des dotations de l'Etat, dont l'incertitude du montant est toujours dommageable pour la préparation du budget.*

Néanmoins cette marge de manœuvre supplémentaire ne doit pas cacher les faiblesses manifestes de ce budget.

Si vous annoncez 1,7 million d'investissement cette année, c'est bien parce que depuis le début de cette mandature nous allons de report en report sur des projets structurants. [C'est d'ailleurs bien le report des 300.000€ d'excédent de l'année dernière qui caractérise ce budget 2017].

- *L'exemple tout aussi symbolique que désolant, est celui du Kelenn où 200.000€ sur 3 ans étaient prévus mais ont été reportés puis annulés.*

- *Le cinéma aussi a été reporté de deux ans mais se concrétise enfin, avec néanmoins la désagréable découverte d'amiante qui engendre 40.000€ de dépenses imprévues.*

- *Le plan pluriannuel de voirie n'a pas tourné à plein non plus en 2016 et voit une partie de ses 360.000€ reportés à 2017.*

La deuxième faiblesse relève d'un paradoxe dont nous avons déjà pointé ses conséquences à plusieurs reprises ici :

⇒ *Le remboursement annuel de la dette étant supérieur à l'emprunt que vous faites chaque année, cette opération ne vous permet ni de résoudre à moyen terme la dette, relativement importante, ni de financer rapidement les projets, même parfois les plus anodins, conduisant à de nombreux arbitrages en commissions.*

⇒ *Vous ne pourrez pas rester dans cet entre-deux, un jour il vous faudra trancher entre s'attaquer réellement à cette dette en instaurant une cure d'austérité ou trouver de nouvelles recettes mais qui engagent des réformes structurelles. Vous connaissez nos solutions.*

Troisième point noir, il apparaît de façon discrète dans le compte administratif 2016. Nous remarquons en effet une diminution des contributions directes qui vient corroborer la baisse de la population depuis deux ans. Si bien que l'objectif du PADD dans le PLU qui doit permettre l'accueil d'environ 870 habitants supplémentaires d'ici 2025, est mis à mal.

Sachez que le développement de Carantec ne se mesure pas seulement à l'aune de ses constructions et de ses terrains constructibles, mais sans doute davantage à son attractivité fiscale, peu favorable actuellement dans notre commune.

Voilà pourquoi cette année non plus nous ne voterons pas ce budget ».

Concernant la dette, Monsieur Jacques AUTRET précise que le capital remboursé est de l'ordre de 500 000 € par an et que le programme d'emprunt n'est que de 350 000 €, par conséquent l'endettement n'augmente pas.

Monsieur Le Maire souligne qu'en terme de population, le principal moteur c'est l'emploi, s'il y a moins de frein à l'emploi, il y a plus de population.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017.

Monsieur Gérald GUÉGUEN indique :

« Lors de la commission Communication/Tourisme, du 25 janvier 2017, nous nous sommes opposés à la proposition de la mairie d'interrompre sa collaboration avec une TPE carantécoise au profit d'une entreprise de Landivisiau. Ni la qualité du travail précédemment fourni ni les compétences techniques n'étaient remises en question. Pour ces raisons notre position a été et sera toujours de soutenir et de prioriser l'emploi local . Nous prenons acte avec satisfaction de la décision finale du maire pour le maintien pour 2017 du partenariat avec cette entreprise ».

Par ailleurs :

« Il était programmé une réunion « projection sur l'avenir culturel et de l'animation sur Carantec ». Elle a été annulée et reportée. Dans le cadre de cette réunion, nous proposons la création d'un festival de cinéma à Carantec sur un week-end de septembre. Après la rénovation de la salle, nous aurons une

installation confortable et de qualité pouvant satisfaire à sa réalisation. Pour une première édition le thème retenu pourrait être le milieu maritime: courses au large, reportages, fictions, aventures etc ... Au-delà de l'association du cinéma, le CNC, le musée maritime, l'association des plaisanciers seraient, n'en doutons pas, partenaires dans la réalisation. Cette manifestation culturelle s'appellerait « la nuit de L'Etoile » à Carantec »

3. Fiscalité 2017 – Vote des taux :

Monsieur Le Maire expose :

Pour la préparation du budget 2017, l'estimation du produit attendu de la fiscalité a été calculée en augmentant les bases réelles 2016 de 1%, dont 0.4% lié à l'évolution fixée par la loi de Finances et en maintenant les taux qui avaient été fixés en 2016.

Monsieur Le Maire indique qu'une commission des Finances sera programmée en mai afin de faire un point sur les finances lorsque les bases fiscales et les dotations auront été notifiées.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction des taux 2016 en 2017 et les fixe ainsi qu'il suit :

Bases 2017 estimées		Taux 2017	Produits 2017
Taxe d'Habitation	10 139 685	13,77 %	1 396 235 €
Foncier bâti	6 549 194	18,11 %	1 186 059 €
Foncier non bâti	109 603	38,45 %	42 142 €
Total			2 624 436 €

Vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets annexes

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote des comptes administratifs des budgets annexes.

4. Vote du Compte Administratif 2016 du budget Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016 du budget eau.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **177 919,21 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **182 132,32 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **4 213,11 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **96 691,95€**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **67 480,03 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **29 211,92 €**

La compétence Eau ayant été transférée à Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2017, la reprise des résultats apparaîtra dans le budget de Morlaix Communauté au BP 2017.

Il est précisé qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière afin de définir le programme de travaux 2017 sur Carantec.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016 du budget eau
- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

5. Vote du Compte Administratif 2016 du budget Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016 du budget assainissement.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **260 363,32 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **329 055,89 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **68 692,57 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **792 736,57 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **845 134,81 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **52 398,24 €**

La compétence Assainissement ayant été transférée à Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2017, la reprise des résultats apparaîtra dans le budget de Morlaix Communauté au BP 2017.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016 du budget assainissement
- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

6. Vote du Compte Administratif 2016 du budget Mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016 du budget mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **82 398,01 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **85 300,58 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **2 902,57 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **38 360,05 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **75 621,88 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **37 261,83 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **36 000 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016 du budget mouillages
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **2 902,57 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

7. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016 du budget Zone de Kerinec.

Le compte administratif fait apparaître une unique dépense de 4 140 € pour des frais de géomètre.

La valeur des stocks de terrains au 31 décembre 2016 s'élève à **92 626,47 €** soit la valeur au 31 décembre 2015 qui était de 88 486,47 € augmenté des 4 140 €.

Le transfert de la compétence à Morlaix communauté au 1^{er} janvier 2017 se fait donc sur la base de terrains valorisés pour **92 626,47 €**.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016.
- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

8. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Lotissement Parc coz

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2016 du budget Lotissement Parc Coz.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **74 670.01 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **107 804.47 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **33 134.46 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, Le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2016
- Dit que le résultat de 33 134,46 € est reversé au budget général, l'opération Lotissement Parc Coz étant terminée. Un BP 2017 devra être voté afin de transférer le résultat de ce budget au budget général.
- Approuve le compte de gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

9. Vote du budget primitif mouillages 2017 :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2017 mouillages arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **109 902,57 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **174 261,83 €**

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 des zones de mouillages.

10. Vote du Budget Primitif et Clôture du budget annexe Lotissement Parc coz :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Le budget annexe lotissement Parc Coz a été créé en 2010 pour une opération de construction de logements sociaux portée par HABITAT 29. Cette opération a fait l'objet d'un budget annexe car soumis au régime réel de la TVA. Les charges comprenaient l'achat des terrains et les travaux de viabilisation pour 14 lots. Les recettes provenaient d'une participation de Morlaix communauté et d'ERDF et de la cession des terrains à HABITAT 29.

Cette opération est terminée, les dernières écritures ont été passées en 2016 ; Tous les lots ont été cédés à Habitat 29, le stock de terrain est à zéro. La clôture du budget interviendra en 2017 après la réalisation des écritures ouvertes au BP 2017 de transfert du résultat de 33 134.46 € au budget général.

Le bilan de cette opération fait apparaître un cout de terrain et de travaux 345 000 € et un montant de recette de 132 659 € soit un cout pour la commune de 212 341 € soit un cout par lot de 15 167 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la clôture du budget annexe lotissement Parc coz
- Approuve le BP 2017 qui s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement à 33 134.46 € permettant le transfert du résultat au budget général.

11. Renouvellement du contrat-groupe d'assurance statuaire :

Monsieur Le Maire expose :

La commune est adhérente au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Finistère pour couvrir certains risques financiers découlant de l'absence des agents pour raisons de santé. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le centre de Gestion va le remettre en concurrence par une procédure de marché public. Un nouveau contrat sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une période de 4 ans.

Pour permettre au Centre de Gestion de lancer la procédure, le Conseil Municipal est invité à confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'agir pour le compte de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal confie au Centre de Gestion du Finistère le soin d'agir pour le compte de la collectivité.

12. Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2017 la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège ainsi qu'il suit (+1%) :

- La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours : 46.70 € (46,20 € en 2016)
- La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours : 71.80 € (71.10 € en 2016)

13. Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 33.50 (+ 1 %).

14. Avenants au marché de travaux du Cinéma :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer deux avenants au marché de travaux du cinéma :

- Un avenant d'un montant de 24 500 € HT avec l'entreprise LIZIARD de Landerneau qui sera chargée du désamiantage du faux plafond. la présence d'amiante n'a été détectée qu'au moment de la démolition.
- Un avenant d'un montant de 7 841.60 € HT avec l'entreprise VASSELET-KERAUTRET de Pleyber-Christ pour la mise en place de chevrons et liteaux sur la toiture afin de la renforcer.

Le marché d'un montant initial de 435 059.87 € HT passe à 467 401.47 € HT.

15. Décision concernant la vente et le prix du terrain communal situé près des services techniques :

Monsieur Le Maire expose :

Par une délibération du 15 novembre 2012, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un terrain cadastré AL 25p d'une surface de 1 100 m², considérant son intérêt compte-tenu de sa proximité avec les Services Techniques Municipaux. Ce terrain a été acheté après avis des domaines au prix de 85 € le m². Le coût total d'acquisition avec les frais de géomètre et d'acte s'est élevé à 107 170,54 €

La Commission Urbanisme-Cadre de Vie et la Commission des Finances, considérant qu'il n'y a plus lieu de maintenir une réserve foncière pour les services techniques ont donné un avis favorable à la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la cession de ce terrain et à fixer le prix de vente au prix d'achat augmenté des frais d'actes soit 108 000 €.

Après discussion sur le niveau du prix de vente, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la cession de ce terrain
- Fixe le prix de vente au prix d'achat augmenté des frais d'actes soit 108 000 €.
- Dit que cette délibération vaut publicité.

16. Désignation de la voie qui dessert le lotissement Eliès à Pen ar Guer côté mer :

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour désigner la voie qui dessert le lotissement Eliès à Pen ar Guer côté mer « impasse Armor ».

17. Désignation de la voie qui dessert le lotissement de Kermenguy à Pen ar Guer :

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après avis de la commission cadre de vie administration générale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour désigner la voie qui dessert le lotissement de Kermenguy à Pen ar Guer en face du lotissement Eliès « impasse de la Baie de Morlaix ».

Madame Clotilde BERTHEMET défend l'idée de donner des noms de femmes lors des prochaines désignations de rues.

18. Désignation du chemin qui relie l'avenue des français libres route de la corniche au Roch Glaz :

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après avis de la commission cadre de vie administration générale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour désigner le chemin qui relie l'avenue des Français Libres route de la corniche au Roch Glaz « Chemin des Ardoisiers ».

19. Transfert de la Compétence Développement Économique à Morlaix Communauté : modification des statuts :

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Le Conseil Municipal est informé que par une délibération du 19 décembre 2013, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté en vue de permettre le transfert de la compétence développement économique conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015. Par cette même délibération le conseil communautaire a approuvé quelques adaptations d'ordre général aux statuts afin de corriger certaines dispositions obsolètes et d'articuler la présentation selon l'article 5216-5 du CGCT. En application des dispositions de l'article L5211-17 du CGCT cette modification statutaire doit être l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du Préfet du Finistère.

Le conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le conseil de communauté du 19 décembre 2016.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Morlaix Communauté.

20. Financement 2017 du Bus Estival :

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre d'un accord entre la commune et Morlaix Communauté, le financement du bus estival était assuré jusqu'à présent par Morlaix Communauté, la commune de Carantec participant à hauteur de 50%.

En 2015, le coût total s'est élevé à 71 594 €. La commune de Carantec a versé en 2016 une participation de 35 797 €. Les charges supportées par Carantec pour l'opération Callot à pied qui accompagne l'opération bus estival sont également partagées moitié-moitié, d'un cout total de 4 371, 28 €. Morlaix Communauté a reversé en 2016 pour 2015 à Carantec 2 185,64 €.

Sur proposition de la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à faire part à Morlaix Communauté de sa demande d'une prise en charge totale de l'opération « Bus estival » par Morlaix Communauté. En effet :

- la compétence transport est communautaire
- le taux de la taxe de Transport perçue par Morlaix Communauté a pu être augmenté du tiers en 2016 grâce au classement de Carantec « Station classée de Tourisme ». En année pleine le montant supplémentaire perçu par Morlaix Communauté serait de l'ordre de 700 000 €.

Monsieur Alban LE ROUX s'inquiète de voir le service supprimé si Carantec ne participe plus. Monsieur Le Maire précise que le but n'est pas de supprimer ce service reconnu et qui donne satisfaction mais de poser le problème de son financement.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fait part à Morlaix Communauté de sa demande d'une prise en charge totale de l'opération « Bus Estival » par Morlaix Communauté.

21. Acquisition flotte 2017 de l'École de Voile : Présentation du programme :

Par une délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal avait donné son accord pour financer à hauteur de 15 000 € le programme d'acquisition de la flotte 2017.

Mr Gaël LE CLÉACH présente le programme d'acquisition de la flotte et son plan de financement :

- le programme d'acquisition s'élève à 43 094.10 € HT soit 51 712.80 € TTC
- le plan de financement définitif est arrêté ainsi qu'il suit :

Acquisition	Prix unitaire	Quantité	Prix total HT
BTX Moteur			
Semi rigide Alu 370	2650	1	2 650,00

PAV			
Bic techno 293 od	1265,71	4	5 062,84
JP funster 160	1362,53	2	2 775,06
Catamaran			
RS CAT 16	8151,55	4	32 606,20
		Total	43 094,10

Plan de Financement	Montant
Participation Municipale	15 000,00
Subvention département 20%	8 618,82
vente 2016	2 000,00
Participation ACN	17 475,28
	Total
	43 094,10

22. Demande de subvention Plan Vigipirate école :

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre du plan Vigipirate, il convient d'installer un portail automatique à l'école primaire les Cormorans. Le cout est estimé à 6 000 € HT.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal donne son accord pour solliciter une subvention auprès du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

23. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour la création d'une zone de mouillage à Roch Ar Piguet :

Après présentation de Monsieur Jean-Yves BRIANT, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal l'autorise à solliciter auprès de la DDTM la création d'une zone permettant l'implantation de 10 mouillages à Roch Ar Piguet, entre le Port et le chantier Sibiril.

24. Demande de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement local

Par une circulaire du 24 janvier 2017 le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des Collectivités territoriales a précisé les modalités de mise en œuvre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 2017.

Parmi les 7 thématiques prioritaires figure la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Les travaux 2017 de mise en accessibilité des rues Guynemer, Dupleix, Duquesne, du port et de Kergrist, de la place des Roches et de la Mairie entrent dans ce cadre dans la mesure où ils permettent d'assurer des continuités piétonnes sécurisées dans des lieux très fréquentés proches ou dans le centre bourg. Ces travaux s'inscrivent également comme mesure d'accompagnement dans la création d'une zone 30 sur tout le territoire urbanisé de la commune à partir des deux ronds ponts d'entrée de ville situé à Creach Caouet et à Croas ar Mevel.

Les voies et places concernées sont :

- La rue Duplex et la rue Guynemer qui relient l'EHAPD et le foyer pour tous à la place de la mairie et à la Place Vincent Guivarch proche de la médiathèque et des commerces
- La rue Duquesne qui relie la place de la mairie au cinéma, au local jeune l'allée de boules et rejoint un sentier piéton vers la plage du Kelenn
- La place du Général de Gaulle et le parvis de la mairie
- La place des roches avec des travaux permettant d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants à l'école Saint Joseph, en organisant le stationnement sur un parking qui n'est pas aménagé à ce jour, en intégrant un accès protégé pour les piétons.
- La rue du port qui relie la plage de la Grève blanche au port
- La rue de Kergrist qui dessert un quartier d'habitation et mène au golf

Le coût des travaux est estimé à 300 000 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur ce programme de travaux et autorise Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès du fonds de soutien à l'investissement public local.

25. Montant de la participation pour la mise à disposition d'un appartement dans le cadre de l'accueil des réfugiés :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la participation à 10 € par mois et par personne.

26. Montant du loyer pour l'ancien syndicat d'initiative

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question au conseil municipal du 02 mars.

27. Remise en état du bateau l'Estelenn pour la section plongée de carantec nautisme

Monsieur Le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour financer la remise en état de l'Estelenn. Les travaux sur ce bateau qui appartenait à l'ancien groupe de plongée avaient été différés pour des raisons financières. Le financement pourrait se faire comme pour les deux autres bateaux et les compresseurs sur la base d'une prise en charge par la commune avec une participation de Carantec Nautisme à hauteur de 50%.

Le coût de remise en état est 8 900 € HT, la participation de Carantec Nautisme serait de 4 450 €.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge à hauteur de 50% de la remise en état du bateau Estelenn, soit 4 450 €.

Monsieur Gaël LE CLÉACH, président de Carantec Nautisme n'a pas pris part au vote.

28. Soutien à la Fondation ILDYS :

Madame Vanessa LABROUSSE fait part de son souhait de voir le Conseil Municipal adopter une motion en faveur du maintien du CHM de Perharidy.

Monsieur Le Maire approuve cette demande et propose de retenir la motion adoptée à Morlaix Communauté le 13 février 2017.

« Le Conseil municipal a pris connaissance de la mise en application de la réforme du financement des activités SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) au 1^{er} mars 2017, avec une progressivité programmée jusqu'en 2021. Les simulations transmises par l'Agence Technique de l'Information Hospitalière pour la Fondation ILDYS, le 20 décembre 2016, font apparaître les données suivantes :

- La dotation modulée à l'activité se mettrait en place à 20% en 2017 ;
- En l'absence de toute mesure d'atténuation de l'impact de la réforme, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 4% de ses recettes, soit 1 514 645 € en 2017 ;
- Lorsque la réforme sera déployée dans sa totalité, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 20% de ses recettes au minimum, soit près de 7.5 millions d'euros, sans compter l'impact de la disparition de certains amortisseurs budgétaires.

Il est constaté que ces simulations donnent des signaux contradictoires avec les enjeux de santé publique portés par le Ministère et les Agences Régionales de Santé depuis plusieurs années. La réforme apparaît comme nettement favorable aux SSR pédiatriques et la prise en charge ambulatoire.

Outre l'enjeu de santé publique, cette réforme, si elle devait s'appliquer en l'état, remettrait en cause la poursuite de l'ensemble des activités sanitaires de la Fondation ILDYS sur les sites de Roscoff, qui seraient dans l'incapacité d'absorber une perte de recettes dès 2017.

Le Conseil Municipal a pris connaissance :

- Que cette réforme induirait à terme à une fermeture des sites de la fondation ILDYS à Roscoff, employant aujourd'hui 600 salariés et plus du double en emplois indirects ;
- Qu'il serait intolérable que la fondation ILDYS par ses équipes de Roscoff, soit réduite à sélectionner les patients en fonction des recettes qu'ils généreraient ;
- Que si les modalités de financement des activités de SSR doivent évoluer, il serait inadmissible qu'elles soient corrélées à la fermeture des établissements SSR très spécialisés, tels les sites de Roscoff de la Fondation ILDYS.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir la Fondation ILDYS pour un arrêt de mise en application de la réforme du financement des activités de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) très spécialisées adultes et pédiatriques, réalisées sur Roscoff et appelle de ses vœux, du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, des solutions pérennes pour protéger ces modes de prise en charge. »